Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le Vigny

AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ARTICLES L531-1 A L531-6 DU CODE DE L'ENERGIE

Le Préfet de la Savoie informe le public que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 2 mai 2018, portant organisation de l'enquête publique concernant le dossier présenté par la SAS YETHY, en vue d'être autorisée à créer un aménagement hydroélectrique sur le Vigny sur le territoire de la commune de Saint Michel de Maurienne **est annulé**. Conformément à l'arrêté du 31 mai 2018, une nouvelle enquête publique de 19 jours est ouverte en mairie de Saint Michel de Maurienne du **mardi 19 juin 2018 au samedi 7 juillet 2018 inclus.**

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Saint Michel de Maurienne, du mardi 19 juin 2018 au samedi 7 juillet inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le mardi après-midi et le jeudi matin).

L'étude d'incidence environnementale est intégrée au dossier mis à l'enquête publique.

Le dossier concerné par l'enquête publique sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets); le public pourra à cette adresse formuler ses observations en ligne sur le projet.
Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE, est nommé commissaire enquêteur. Il siégera selon les modalités suivantes en mairie de Saint Michel de Maurienne :

- **mardi 19 juin 2018 de 8h à 11h**
- **mercredi 27 juin 2018 de 14h à 17h**
- **samedi 7 juillet 2018 de 9h à 12h**

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :
- à la mairie de Saint Michel de Maurienne, siège de l'enquête
- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@smm73.fr pendant toute la durée de celle-ci.

Celles- ci devront être dupliquées et intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie.

Monsieur Laurent VOISIN de la SAS YETHY, se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet (84 allée des Perce Neige – 73540 LA BÂTHIE, adresse mail : laurent.voisin1@bbox.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint Michel de Maurienne et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.
Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.